

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article1065>

# **Discours prononcé à la Seyne-sur-Mer à propos du Chevalier de La Barre**

- Communiqués, prises de positions, actions -



Publication date: mercredi 9 juillet 2014

---

**Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés**

---

Chers amis, chers camarades,

Pour ce premier rassemblement commémoratif, je pense qu'il est important de prendre quelques minutes pour rappeler le jugement dont fut victime le Chevalier de La Barre.

Le 1er Juillet 1766, un jeune homme de 19 ans, Jean--François Lefebvre, Chevalier de La Barre, après avoir été contraint de faire amende honorable, subit l'application des brodequins, l'amputation de la langue, et fut décapité par le bourreau Samson, venu spécialement de Paris ; son cada-vre fut jeté au bûcher et les cendres dispersées au vent.

Il avait été dénoncé pour ne pas s'être découvert lors du passage d'une procession et pour avoir, lors d'un moment d'ivresse, chanté une chanson qui faisait état de la profession de Marie-Madeleine avant sa conversion..

Le jugement fut rendu le 28 Février 1766 :

« Attendu que le Chevalier de La Barre a été déclaré dûment atteint et convaincu ;

1° D'avoir par impiété et de propos délibéré passé le jour de la Fête-Dieu dernière, à vingt-cinq pas du Saint--Sacrement que l'on portait à la procession des Religieux de Saint-Pierre d'Abbeville, sans ôter son chapeau qu'il avait sur la tête et sans se mettre à genoux ;

2° D'avoir chanté deux chansons impies remplies de blasphèmes les plus énormes et les plus abominables mentionnés au procès ;

3° D'avoir rendu le respect à des livres infâmes dits philosophiques au nombre desquels se trouvait le ' Dictionnaire Philosophique Portatif ' du sieur Arouet de Voltaire qu'il avait placé sur une planche dans sa chambre et devant lesquels il passait en disant qu'on devait respect à ces livres plus qu'au Très Saint Tabernacle ; ....

5° D'avoir profané le mystère de la consécration du vin, s'en étant moqué en prononçant à voix demi-basse, dessus un verre de vin qu'il tenait à la main, les termes impurs mentionnés au procès et ayant bu ensuite le vin ; ...

7° D'avoir profané les bénédictions en usage dans l'Église ;

8° D'avoir enfin proposé au nommé Périgot de lui servir la messe, qu'il imitait par moquerie impie, et d'avoir simulé de bénir des burettes en prononçant des paroles impies.

Pour réparation de quoi, le dit Chevalier de La Barre est condamné ;

*1° A subir la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire déclarer ses complices.* (Je précise que « la question ordinaire et extraordinaire » infligée au Chevalier de La Barre pour lui faire avouer ses 'crimes' et dénoncer ses 'complices' fut le supplice des brodequins, supplice qui consistait à enserrer les mem-bres inférieurs du condamné avec des plan-ches et lui briser progressivement les os des jambes et des pieds en enfonçant des coins (4 coins pour la question ordinaire et 4 coins pour la question extraordinaire).

## Discours prononcé à la Seyne-sur-Mer à propos du Chevalier de La Barre

---

2° A souffrir l'amputation de la langue jusqu'à la racine, et dans le cas où il ne la présenterait pas volontairement à l'avoir arrachée par les tenailles.

3° A faire amende honorable devant la grande porte de la principale église.

4° A être conduit dans un tombereau sur la place du marché pour y être attaché à une potence avec une chaîne de fer, et brûlé à petit feu ... ».

Le Chevalier de La Barre fit appel. Le 4 juin 1766, la Cour Parlementaire de Paris le condamna à subir la question ordinaire et extraordinaire, à faire amende honorable, à avoir la langue coupée, la tête tranchée et le corps jeté au feu avec l'exemplaire saisi du Dictionnaire Philosophique. Le Chevalier de La Barre mourut courageusement, sans dénoncer ses 'complices'. Face aux violentes réactions de l'opinion, l'Église prétendit avoir fait adoucir le supplice du condamné ; elle fut contredite par le bourreau lui-même qui présenta ainsi ses comptes :

« Pour avoir appliqué les brodequins : 20 livres

Pour amende honorable devant l'église : 20 livres

Pour avoir coupé la langue au condamné : 20 livres

Pour lui avoir tranché la tête : 100 livres »

Le supplice avait commencé à 5 heures du matin pour s'achever à 6 heures du soir.

Il a fallu la Révolution de 1789 pour que la mémoire du Chevalier de La Barre fût solennellement réhabilitée par un décret de la Convention en date du 25 Brumaire an 1.

Le supplice du Chevalier de la Barre s'inscrit dans cette longue chaîne d'atrocités en tout genre dont sont responsables les diverses Églises et en particulier l'Église Catholique Romaine depuis près de mille sept cents ans. Cette commémoration doit rappeler à tous, et en particulier aux militants cléricaux, aux 'nouveaux laïques' et autres défenseurs d'une 'laïcité positive' qui veulent détruire la laïcité, ce que l'intolérance religieuse peut faire lorsqu'elle dispose à son gré du pouvoir de l'État. La séparation des Églises et de l'État permet elle seule la liberté de conscience. Considérer les religions comme une simple affaire privée est la seule garantie pour que l'intolérance (conséquence inéluctable de tout dogme religieux) ne dégénère pas en une oppression monstrueuse contre l'intelligence de l'humanité.

Aujourd'hui, le danger est loin d'avoir disparu, bien au contraire. Les cléricaux se font particulièrement intolérants et arrogants, comme nous avons pu le constater à l'occasion du vote de la loi pour 'le mariage pour tous'. Certains opposants se réclamant du 'Printemps français' (qui méritait plutôt de s'intituler : 'le Moyen Age français') n'ont pas hésité à exprimer des positions racistes parmi leurs argumentations particulièrement obscurantistes.

Mais qu'est-ce qui a pu leur donner une telle force ?

Ce n'est un secret pour personne : l'Église a mobilisé massivement les familles des enfants des écoles privées catholiques. Ce qui leur a donné une telle arrogance, ce sont les centaines de milliards versés par la République aux écoles privées depuis près de 55 ans grâce à la loi Debré !

## Discours prononcé à la Seyne-sur-Mer à propos du Chevalier de La Barre

---

Il y a 55 ans, les choses étaient simples : ceux qui étaient pour la laïcité étaient contre la loi Debré et ceux qui étaient contre la laïcité étaient pour la loi Debré.

Aujourd'hui, presque tous les partis se disent laïques mais très peu de partis combattent la loi Debré. Cette situation ouvre un boulevard au Front National sur ce terrain-là.

Le combat contre toute forme de dogmatisme, contre l'intolérance n'est pas un souvenir des siècles précédents.

En Europe, qu'il s'agisse des blogueurs, journalistes, libres penseurs, et tout simplement citoyens, il n'est pas permis de critiquer, de remettre en cause la religion sans être taxés des pires mots, sans être menacés.

C'est ce qui a abouti, en 2012, à la déclaration de l'Union Européenne, par l'intermédiaire de sa Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Ashton. Cette dernière avait décidé de signer un communiqué avec l'Organisation de la Conférence Islamique, le secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Président de la Commission de l'Union africaine. Ils y déclaraient en substance : « Nous croyons en l'importance de respecter tous les prophètes, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent ».

Par ces déclarations, ils préparent les chevaliers de la Barre de demain !

Du chevalier de la Barre, de Giordano Bruno, de Galilée, pour nous, le centre de toute chose, c'est la liberté de conscience. C'est à travers le manifeste pour la Liberté de conscience que nous avons créé l'Association Internationale de la Libre Pensée.

En effet, il ne s'agit pas d'un problème spécifiquement Européen comme il ne s'agit pas non plus d'un problème lié plus à une religion qu'à une autre.

C'est ainsi que l'Association Internationale de la Libre Pensée a pris connaissance avec indignation de l'alourdissement des sanctions pénales prononcées contre le blogueur libéral saoudien Raif BADAWI : 1000 coups de fouet, dix ans de prison, et 1 million de rials d'amende, pour « insulte à l'Islam ». Et c'est donc une campagne internationale que nous avons engagée pour que les gouvernements fassent pression sur les dirigeants saoudiens.

C'est une campagne qui dépasse largement le cas de Raif BADAWI et qui doit permettre aux saoudiens, aux travailleurs de cette région de pouvoir croire ou ne pas croire, de ne pas être soumis à une théocratie dont la réelle puissance repose sur son sous-sol et non sur sa religion.

En ces temps où il fait bon d'être charitable, l'Église catholique, sourire fielleux et crosse à la main, poursuit les travaux de l'Inquisition. Ils n'ont pas la main sur les instruments de torture, ils préfèrent les garder sur les cordons de la bourse.

Ils se battent encore :

- Contre le droit à mourir dans la dignité,
- Contre l'interruption volontaire de grossesse,
- Contre la liberté pour la recherche scientifique. Ils s'arrogent le droit de contrôler les corps, leur existence, leur devenir. Ils dressent les bûchers médiatiques et appellent à la révolte contre la République, contre l'égalité des

droits.

L'oeuvre de la Libre Pensée, avec plus d'un siècle et demi d'existence, est de combattre contre les tous dogmatismes, de promouvoir la liberté de conscience.

Plus récemment, et plus près de nous, M. Rey, évêque de Toulon-Fréjus, dans une déclaration faite avant les dernières élections, demandait à ses fidèles de bien choisir leurs candidats. Dans un paragraphe sur la liberté de conscience, il explique : « *tout acte anti-religieux, et en particulier anti-chrétien, qui blesse profondément la conscience des croyants, doit être sanctionné par la loi ou pour le moins dénoncé* ».

C'est tout simplement une demande officielle de loi anti-blasphème !

Dans la même déclaration, il demande à ses fidèles « le souci prioritaire des pauvres ».

Au XIXème siècle, il était courant de dire que l'Église, par la charité, assurait le 'Ministère des pauvres'.

Aujourd'hui, le système capitaliste que la Libre Pensée condamne depuis son Congrès International de Rome en 1904, plonge chaque jour des millions d'homme dans la misère.

Pour la Libre Pensée, il ne s'agit pas d'adoucir la condition des pauvres, mais de faire disparaître la pauvreté !

La misère matérielle et l'angoisse morale qu'elle entraîne sont le fond de commerce de toutes les églises.

Le combat pour la liberté de conscience est inséparable du combat pour l'émancipation sociale. C'est pour cela que tous les gouvernements qui lui tournent le dos ont besoin des cléricatismes.

C'est aussi pour cela, qu'en 1907, le mouvement ouvrier de la région d'Abbeville a financé un monument commémoratif du supplice du Chevalier de La Barre, en gravant sur la stèle « **Monument élevé par le prolétariat à l'Émancipation intégrale de la Pensée humaine** ».

C'est le même combat que nous devons mener aujourd'hui.

Défendons la laïcité !

A bas la Calotte, à bas tous les cléricatismes !

Vive la République sociale !

Je vous remercie.

Discours fait à la Seyne sur Mer le 1er juillet 2014, par Pierre Le Gal pour la Libre Pensée du Var